



DÉCISION DU MAIRE (n°2026-03-03)

Objet : Attribution de marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du gymnase et construction de vestiaires sanitaires au stade de Pacy - Ménilles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération n°31-2020 en date du 9 Juin 2020 ;

Vu la délibération N°R34-2020 portant composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Vu la délibération N°R50-2024 approuvant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de rénovation énergétique du gymnase et construction de vestiaires sanitaires au stade de Pacy-Ménilles ;

Vu la consultation lancée le 30/07/2025 sous l'avis n°7081907 au BOAMP et JOUE dans le cadre d'une procédure restreinte ouverte sans variante en application des articles R.2123-1 et suivants du code de la commande publique ;

Vu l'arrêté N°266-2025 portant composition du jury de concours pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de rénovation énergétique du gymnase et construction de vestiaires sanitaires au stade de Pacy-Ménilles

Vu le procès-verbal du jury de concours en date du 01 octobre 2025

Vu l'avis n° 7081907 publié le 22/10/2025 au BOAMP et JOUE pour la phase offre du concours

Vu l'arrêté N°21-2026 portant modification de la composition du jury de concours pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de rénovation énergétique du gymnase et construction de vestiaires sanitaires au stade de Pacy-Ménilles

Vu le procès-verbal du jury de maîtrise d'œuvre du 04 février 2026 proposant de retenir les entreprises ATELIER 970 et VERDI NORMANDIE,

Considérant les négociations menées à l'issue de la phase de concours afin de finaliser la mise au point du marché de maîtrise d'œuvre,

Considérant la nécessité d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du gymnase et construction de vestiaires sanitaires au stade de Pacy - Ménilles.

Le Maire de PACY-SUR-EURE

DÉCIDE

- D'attribuer et de signer le marché de maîtrise d'œuvre avec les entreprises suivantes :
 - Marché 2025- 14 : Cotraitant 1
Marché attribué à la société ATELIER 970 pour un montant de 214 556,93€ HT.
 - Marché 2025- 14 : Cotraitant 2
Marché attribué à la société VERDI NORMANDIE pour un montant de 101 783,07€ HT.

Le montant total du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du gymnase et construction de vestiaires sanitaires au stade de Pacy-Ménilles est de 316 340€ HT.

- D'acter que les dépenses sont prévues et inscrites au budget 2026 en section d'investissement.

A Pacy-sur-Eure, le 06 mars 2026

Le Maire

Yves LELOUTRE. 27120

